

51. Par conséquent la bonne constitution de la société demande que la nation qui est représentée par l'Etat, sous une forme ou une autre, ait directement ou indirectement le monopole des institutions et domiciles d'éducation, ainsi que de leurs propriétés, soit qu'on les prenne individuellement ou collectivement.

*Erronée, pernicieuse, blessant le droit divin et ecclésiastique.*

52. Les obligations spéciales, qui constituent l'essence des ordres religieux, ne tirent pas leur origine de l'Evangile.

*Hérétique.*

53. La perpétuité des vœux religieux peut être combattue par de solides raisons, fondées sur l'inconstance de la nature humaine, sur le droit de liberté et les règles de la prudence.

*Déjà condamnée dans la Bulle "Auctorem fidei" (Prop. 84.)*

54. Les communautés religieuses, qui ne sont pas dévouées aux œuvres extérieures de charité, n'ont aucune raison légitime d'existence.

*Fausse, erronée, pernicieuse, et proche de l'hérésie.*

55. Conformément aux vrais principes de la politique, il peut être statué que les ordres religieux soient regardés par les gouvernements catholiques avant tout comme suspects.

*Injurieuse à l'Etat religieux, calomniant une institution approuvée par l'Eglise et fondée sur la parole de Dieu, et suspecte d'hérésie.*

56. Quoiqu'il en soit de la dernière fin de chaque homme dans l'autre vie, la fin suprême pour laquelle les sociétés politiques doivent diriger toutes leurs lois et toutes leurs actions, est la culture et la perfection de l'ordre matériel.

*Impie, favorisant le matérialisme, erronée, éversive de l'ordre moral et social.*

57. Les principes évangéliques tendent à affaiblir et à éteindre presque les progrès légitimes de l'activité humaine dans l'ordre matériel.

*Fausse, injurieuse à la religion chrétienne, calomnieuse et proche de l'hérésie.*

58. L'élément matériel doit avoir la principale part dans l'éducation de la jeunesse.

*Favorisant l'impiété, pernicieuse, erronée, contraire à la parole de Dieu.*